

# Le communiqué du Conseil des ministres du 02 janvier 2019

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 02 janvier 2019 à 10 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat présente, au seuil de la nouvelle année, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur aux membres du Gouvernement, à tous nos compatriotes, ainsi qu'aux hôtes étrangers qui vivent parmi nous et prie pour que 2019 soit une année de paix, de stabilité, de prospérité et de consolidation de la démocratie sénégalaise.

A ce titre, le Chef de l'Etat rappelle le prix qu'il attache au rayonnement permanent du système démocratique et électoral du Sénégal et demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions techniques, administratives, logistiques, audiovisuelles et sécuritaires requises, en vue d'un déroulement normal de la campagne électorale et d'une parfaite organisation de l'élection présidentielle du 24 février 2019 sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger.

En outre, le Président de la République exhorte le Gouvernement à sensibiliser les populations, notamment les électeurs, à travers une campagne de communication adaptée, sur les modalités de déploiement des opérations électorales dans toutes les circonscriptions administratives.

Appréciant l'accélération du développement solidaire et inclusif du Sénégal dans l'équité territoriale et la justice sociale, le Président de la République magnifie, encore une fois, les performances économiques et sociales exemplaires du Sénégal, marquées, par des investissements et réalisations d'envergure, depuis le lancement du PSE en février 2014 notamment en matière de protection sociale et de transformation de plusieurs secteurs productifs fondamentaux, avec un taux de croissance de 6,6% en moyenne.

A cet égard, le Chef de l'Etat rappelle que celles-ci ont fortement incité le soutien exceptionnel, en termes d'engagements financiers nouveaux de la communauté internationale, des partenaires au développement avec l'approbation unanime et le financement significatif du plan d'actions prioritaires (PAP2 2019-2023) du PSE lors du Groupe consultatif de Paris, les 17 et 18 décembre 2018.

En outre, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à accélérer le rythme d'exécution des projets par le renforcement de l'encadrement et du partenariat avec le secteur privé national.

Dans ce cadre, le Président de la République demande au Gouvernement d'engager sans délai l'exécution des projets sectoriels à travers la notification immédiate des crédits budgétaires ministériels, le déploiement effectif du PTIP et des plans de passation de marchés, la mobilisation

appropriée des ressources indiquées, ainsi que la mise en œuvre du Second Compact pour le Sénégal financé par le Millénium Challenge Corporation (MCC).

Par ailleurs, le Président de la République demande au Gouvernement de bien préparer le lancement des activités du Train Express Régional (TER) et de procéder à la régulation optimale de l'exploitation des autoroutes à péage fonctionnelles.

Enfin, le Chef de l'Etat indique au Gouvernement l'impératif d'asseoir une dynamique de création durable d'emplois décents un dialogue social avec les centrales syndicales et de veiller particulièrement à la stabilité du secteur éducatif dans sa globalité.

Poursuivant sa communication autour de la mobilisation des financements nécessaires au déroulement adéquat de la Campagne de Commercialisation agricole, le Président de la République demande au Gouvernement d'assurer la mobilisation effective des financements nécessaires et se félicite du volume de 122 147 tonnes enregistré en matière d'exportation de fruits et légumes de contre saison.

Par ailleurs, évoquant l'inauguration prochaine du Pont sur le Fleuve Gambie, le Chef de l'Etat rappelle que le désenclavement et le développement économique et social de la région naturelle de Casamance, restent des priorités de son action.

A ce titre, le Président de la République demande au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de la Zone touristique d'intérêt national et du Pôle Territoire Casamance, par le renforcement des dessertes aérienne (Cap Skirring et de Ziguinchor) et maritime, de même que la réalisation des infrastructures routières de nouvelle génération telles le pont de Marsassoum, le nouveau pont de Ziguinchor, la boucle des Kalounayes, la route Sénoba – Ziguinchor et, notamment le Pont sur le Fleuve Gambie dont l'inauguration est prévue le 21 janvier 2019, sous sa présidence et celle de son homologue Gambien, le Président Adama Barrow.

Enfin, appréciant la préparation de la troisième Conférence internationale sur l'Emergence de l'Afrique (CIEA) à Dakar les 17, 18 et 19 janvier 2019, sur le thème « Emergence, Secteur privé et Inclusivité », le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions pour assurer le succès de cette grande rencontre économique continentale et internationale.

Le Président de la République a terminé sa communication par son agenda diplomatique.

Le Premier ministre a adressé, au Chef de l'Etat ses meilleurs vœux de nouvel an et les félicitations du Gouvernement pour son message à la nation du 31 décembre 2018, marqué par les réalisations majeures, les perspectives ouvertes pour la satisfaction renforcée des préoccupations de nos

compatriotes et la confiance renouvelée de nos partenaires techniques et financiers. Il a ensuite rendu compte de la coordination des activités gouvernementales.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation sous régionale, africaine et internationale.

Le ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte du suivi de la campagne de commercialisation arachidière.

Le ministre des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires a présenté une communication axée sur la mise en œuvre du Programme de Reconstruction des Aéroports du Sénégal (PRAS)

Le ministre auprès de Président de la République, chargé du Suivi du PSE a rendu compte de l'état d'avancement des projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi portant Code pétrolier,
  
- le projet de loi modifiant l'article L 145 du Code du travail sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail,
  
- le projet de décret modifiant le décret n°2009 – 1221 du 02 novembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Université de Bambey.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Madame Téning SENE, Docteur vétérinaire spécialisée en Aquaculture, est nommée Directeur du centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture, poste vacant
  
- Monsieur Amadou NDOYE, titulaire d'un PHD à l'Université de Laval au Canada, Docteur en Sciences humaines et sociales, socio-anthropologue, est nommé Directeur de l'Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) en remplacement de Monsieur Abdoulaye THIAM, appelé à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
  
- Monsieur Thierno Seydou NDIAYE, Administrateur hospitalier, est nommé Directeur du Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou DIOUF de Saint-Louis, en remplacement du Docteur Ousmane GUEYE appelé à d'autres fonctions ;
  
- Madame Aïssatou Sy NDIAYE, Gestionnaire des Services de Santé, précédemment Directeur du Centre hospitalier national Aristide Le Dantec, est nommée Directeur de l'Institut d'Hygiène sociale, en remplacement du Docteur Babacar Thiandoum, appelé à d'autres fonctions ;
  
- Docteur Babacar THIANDOUM, diplômé en Gestion hospitalière, précédemment Directeur de l'Institut d'Hygiène Sociale, est nommé Directeur du Centre hospitalier national Aristide Le Dantec, en remplacement de Madame Aïssatou Sy NDIAYE, appelée à d'autres fonctions ;
  
- Docteur Cheikh Sidy Ahmed Bécaye NIASSE, Administrateur hospitalier, précédemment Directeur de l'Etablissement public de santé de niveau 1 Youssou Mbargane DIOP de Rufisque, est nommé Directeur de l'Etablissement public de santé de niveau 1 de Sédhiou en remplacement de Docteur Djibril Sakhoba YANSANE;
  
- Docteur Djibril Sakhoba YANSANE, titulaire d'un Master en Management des Institutions de

est nommé Directeur du Centre hospitalier régional de Kolda, en remplacement de Monsieur Cheikh Mbaye SECK, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Cheikh Mbaye SECK, Gestionnaire des services de santé, précédemment Directeur du Centre hospitalier régional de Kolda, est nommé Directeur de l'Etablissement public de santé de niveau 1 Youssou Mbargane DIOP de Rufisque, en remplacement du Docteur Cheikh Sidy Ahmed Bécaye NIASSE, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Saliou TALL, Administrateur hospitalier, précédemment Directeur du Centre hospitalier régional de Kaolack, est nommé Directeur de l'Hôpital général de Grand Yoff, en remplacement de Madame Khadiatou Sarr KEBE, appelée à d'autres fonctions ;

- Madame Khadidiatou Sarr KEBE, Administrateur hospitalier, précédemment Directeur de l'Hôpital général de Grand Yoff, est nommée Directeur du Centre hospitalier Régional Cheikh Ibrahima Niasse de Kaoloack en remplacement du Docteur Saliou Tall, appelé à d'autres fonction ;

- Docteur Makhtar LO, Gestionnaire des Services de santé, précédemment directeur du Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga, est nommé Directeur du Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaini de Touba, en remplacement du Docteur Amadou Gueye DIOUF, appelé à d'autres fonctions ;

- Docteur Amadou Guèye DIOUF, Gestionnaire de services de santé, précédemment Directeur du Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaini de Touba, est nommé Directeur du centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga en remplacement du Docteur Makhtar LO, appelé à d'autres fonctions.

Le Secrétaire Général du Gouvernement